



## Vente voiture occasion

-----  
Par louise45

Bonsoir,

Nous avons vendu la Clio de notre fille 2600 euros à un particulier. Le CT a été effectué peu de jours avant la vente qui était ok avec une mention mineure sur des pneus.

La personne l a essayée. Sans problème.

Le lendemain il laisse un message comme quoi la voiture avait des ratés et avait du mal à prendre de la vitesse et que le témoin moteur était allumé.

Nous étions très surpris. Nous avons été quand même à l'écoute en lui disant d aller à un garage que nous savions sérieux par chez lui afin de faire un diagnostic et de nous rappeler.

N ayant pas de nouvelles nous l avons interrogé. En fait il est allé voir une connaissance auto entrepreneur dans l automobile qui lui a dit de faire un autre CT et là ils inscrivent des défauts majeurs sur des feux ainsi qu une entaille sur un pneu !!Rien au niveau de la pollution ou autre car son copain garagiste a fait un diagnostic balise et lui a annoncé un problème de sonde et a examiné la voiture de fond en comble en lui annonçant tout un tas de problèmes !! Ils comptent nous envoyer un devis pour que nous payons ou rembourser la voiture. Sinon ils verront avec leur assistante juridique avec expert. Cette façon de procéder nous paraît étrange. La voiture fonctionnait avec un CT ok. Qu on t ils fait avec cette voiture? Leur ami a tout touché dans le moteur sans qu on soit présent ou d accord. Qu ont ils fait pour le pneu soit entaillé ? Ils menacent d un expert mais maintenant que quelqu un à déjà touché au moteur etc... et si dans le meilleur des cas on payait cette sonde et que ce n est pas la sonde le problème ils recommenceront? Nous sommes maintenant perplexes sur leurs façon de procéder. Ils ont acheté une voiture 2600 avec un CT ok. Merci

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Pour les éventuels problème moteur l'acheteur devra faire une expertise à ses frais et vous pouvez faire une contre expertise à vos frais. Cette expertise devra définir si les problèmes existaient déjà au moment de l'achat. Dans ce cas ça pourra être considéré comme un vice caché que le vendeur devra assumer.

Tout ce qui aurait pu être vu ou décelé au moment de l'achat ne sera en aucun cas considéré comme un vice caché, par exemple l'entaille dans le pneu.

Si l'acheteur fait faire les réparations avant les expertises il ne pourra plus rien reprocher au vendeur.

-----  
Par louise45

Bonjour

Je vous remercie.

Je comprends.

Donc le contrôle technique ok n empêche pas la confirmation de vice caché.

Ensuite le fait qu il ait emmené cette voiture chez un garagiste de sa connaissance qui a manipulé la voiture non plus.

A moins que l'expert trouve à y redire.

Avec mes remerciements

-----  
Par Prana67

Effectivement, un CT ok n'empêche pas un éventuel vice caché.

Dans votre cas si vous devez recourir à un expert il faudra lui préciser que la voiture roulait très bien au moment de la vente et que d'après les infos que vous avez un mécano que l'acheteur connaît a touché la voiture.

-----  
Par louise45

Bonjour

Effectivement j ai reçu un recommandé de la personne accompagné d un devis dans lequel il figure les 2 pneus qui ne figuraient pas dans mon CT Technique mais dans celui qu il a fait par la suite, les feux qui figurent également dans son 2ème CT, le remplacement de la sonde lambda car il fait faire un diagnostic par son garagiste.

Il me donne 15 jours pour accepter sinon il y aura une suite judiciaire.

Dois je accepter?

Je ne suis pas d accord pour les pneus car cela n a pas été constaté et les feux également sur le 1er CT ni à l achat.

En ce qui concerne la sonde (pas certaine que cela soit le problème) il m impose son garagiste avec une pièce Renault qui coûte bcp plus chère. Puis je exiger une pièce adaptable?

Le devis s élève actuellement HT à 553.68 pour une voiture de 2600 qui fonctionnait parfaitement lorsqu il l a achetée.

Merci

-----  
Par Prana67

Les pneus et les feux ce ne sont pas des vices cachés, ça c'est clair.

Pour la sonde il faudrait l'avis d'un expert qui devra déterminer si le problème existait déjà au moment de l'achat.

A votre place je ne ferais rien tant que vous n'avez pas un rapport d'expert. Et dans ce cas vous pourrez demander une contre expertise à vos frais.

Pendant tout le temps de cette procédure le véhicule devra rester en l'état. Si l'acheteur fait réparer entre temps il ne pourra plus rien vous réclamer

-----  
Par louise45

Bonjour

Je vous remercie. Dans la lettre il précisait qu il demandait le remboursement intégral de la voiture si je n accédait pas à ce devis.

Je pensais la même chose que ce que vous me conseillez mais je souhaiterais être débarrassée de ce problème le plus rapidement afin de passer à autre chose.

Mais la contre expertise sera à mes frais avec peut être une réparation à la clé dont le coût ne sera pas loin de ce que je pensais faire : accéder à ce changement de sonde.

Mais si la réparation faite la voiture a de nouveau le problème.... ma réponse par lettre recommandée doit elle mentionnée doit elle comportée le fait que d avoir réparer comme il le demandait cette pièce mettait fin à toute autre réclamation par la suite?

Merci

-----  
Par Prana67

Pour l'instant je ne répondrais pas à cette lettre. C'est un devis qui ne vous concerne pas.

Et de toute façon si vous répondez ne donnez aucun argument qui pourrait être en votre défaveur. Ne suggérez pas à l'acheteur qu'il ne peut pas réparer la voiture avant l'expertise.

C'est à lui d'agir, pas à vous.

-----  
Par louise45

Dans sa lettre il précise qu il ne touche plus à la voiture et que les réparations ne seront faites qu avec mon accord. Il me donne 15 jours pour répondre sans quoi cela partira au service juridique de son assurance.

-----  
Par Prana67

Si vous avez une assistance juridique vous pouvez les contacter, mais à mon avis ils vous diront la même chose que moi.

Si vous voulez vraiment lui répondre (par recommandé) dites lui simplement que les défauts qu'il mentionne ne sont pas notés dans le CT et qu'ils auraient pu être décelés au moment de l'achat s'ils existaient déjà.

-----  
Par louise45

. Non je n en ai pas

Aucune mention de ce genre dans mon CT seulement dans celui qu il a fait refaire de son côté pour 1 pneu et feux.

-----  
Par Prana67

Ok, donc ne répondez rien ou dans l'idée de ce que je vous suggère plus haut. Restez factuel. Votre ct ne mentionnait pas les défauts qui du coup sont forcément apparus après la vente

-----  
Par louise45

Ok. Je vais suivre vos conseils et ne rien répondre car si d autres problèmes surviennent il continuera peut être à me.demander de faire les réparations.

Je laisse venir avec certainement une expertise et contre expertise à la clé mais au moins cela aura le mérite d être ferme et définitif .

Merci